

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Cc :
Objet : 200885845 Demande d'accès à l'information
Date : 13 décembre 2024 14:05:00
Pièces jointes : [A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[A- Art. 48.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 novembre dernier, concernant le 600, Dr. Frederik-Philips, lots 1 238 471, 1 238 472, 1 238 480, 1 451 401, cadastre du Québec, Montréal.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande.

 [200885845_Documents](#)

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

Attention : Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ».

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

MONTREAL (VILLE)

Me Emmanuel Tani-Moore
Chef de division et greffier-adjoint
Service du greffe
275, rue Notre-Dame E.
Montréal (QC) H2Y 1C6
Tél. : 514 872-3142
greffe_acces@montreal.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Montréal / OK

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

Nº/Référence: 7610-06-C1-0006201

Date d'inspection: 95/10/03
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: _____

Inspecteur/Inspectrice: DENIS CAREAU

Départ: _____

Accompagné(e) de : _____

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale):

Compagnie Marconi Canada

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>600 Boul. Dr. Frederik-Philips</u>	
<u>Saint Laurent, Québec</u>	
<u>H4M 2S9</u>	

Nom du propriétaire: _____

Personne(s) rencontrée(s):

Gille Mous

Fonction:

Coordonnateur Environnement et Mesure d'urgence

Motif de la visite:

inspection ☒

plainte ☐

vérification de rapports ☐

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e)

oui ☐

non ☐

Nom et adresse	Téléphone
<u>N/A</u>	

• Pièces annexées (nombre): Photos _____ Croquis _____ Plans _____ Cartes _____

• Échantillons prélevés: oui ☐ non ☐

☐ produits d'aérosol ☐ mousse plastique ☐ réfrigérant ☐ solvant

☐ autre(s) échantillon(s):
(voir section pertinente)

• Autres pièces annexées (précisez):

Fiches signalétiques

Buts:

Vérifier l'utilisation de solvant réglementé en regard du règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0006201

Date d'inspection: 95/10/03
A M J

SECTION E

Identification de la catégorie d'intervenant

- ☐ Nettoyeur à sec (voir sous-section E1) ☐ Fabricants d'adhésifs (voir sous-section E2) ☒ Nettoyeur et dégraisseur industriels (voir sous-section E2)

SOUS-SECTION E1 Solvants utilisé (art. 9)

CFC-113 utilisé: oui ☐ non ☐ autre(s) substance(s): _____

Marque de commerce

Fournisseur

Échantillons prélevés de solvants: oui ☐ combien? _____ non ☐
(joindre copie des demandes d'analyse)

SOUS-SECTION E2

Nettoyage de pièces métalliques et fabrication d'adhésifs (art. 10, 1er al.)

- Substance(s) utilisée(s):

Méthylchloroforme (1,1,1-trichloroéthane) utilisé: oui ☐ non ☒

Tétrachlorométhane (CCl₄) utilisé: oui ☐ non ☒

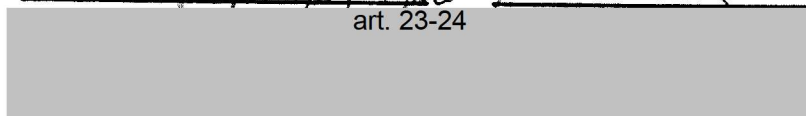
Autre(s) substance(s): _____

- Solvants dégraisseurs utilisés:

Marque de commerce

Fabricant / Fournisseur

Alcool isopropylique
art. 23-24



- Adhésifs:

Marque de commerce

Fabricant / Fournisseur

- Échantillons prélevés: oui ☐ combien? _____ non ☒
(joindre copie des demandes d'analyse)

- Utilisations permises (art. 10, 2e al.)

- ☐ Travaux de laboratoire ☐ Synthèse chimique ☐ Fabrication d'un produit



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0006201

Date d'inspection: 95/10/03
A M J

3. Conclusion

La compagnie Marconi Canada a éliminé
l'usage de CFC dans ses procédés de
production le 15 mai 1993.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

Je recommande la fermeture des dossiers
d'inspection et le retrait du programme
d'inspection

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:

DENIS CAREAU
(chargé de projet)

[Signature]
(signature)

95/10/24
A M J

(coéquipier)

(signature)

1 1
A M J

Vérifié par:

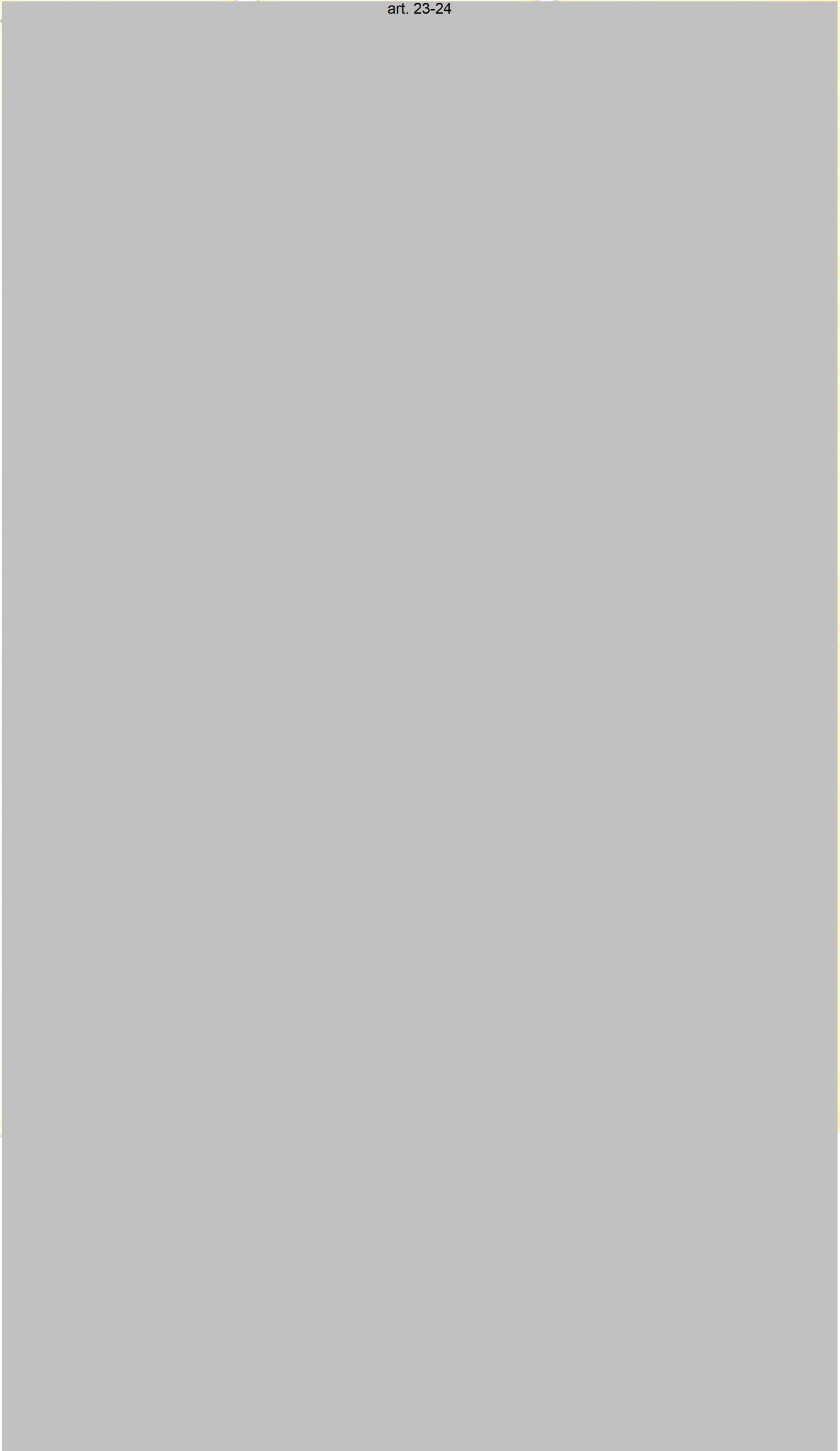
ANNE JOUVERNE
(nom)

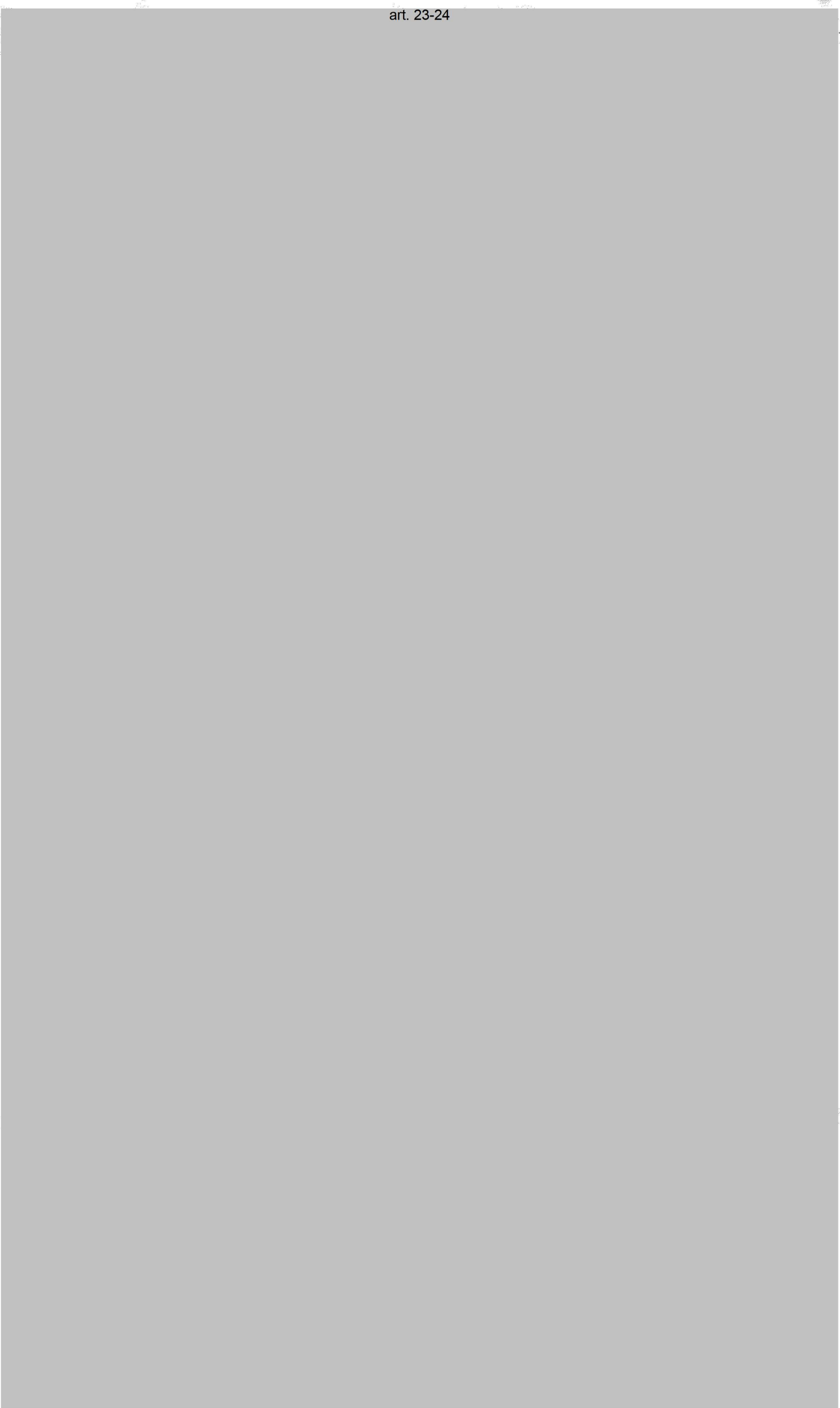
[Signature]
(signature)

95/10/26
A M J

Commentaires du vérificateur:

art. 23-24





GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
 DIRECTION RÉGIONALE DE
MTL - LANAUDIÈRE

SECTION A

RAPPORT D'INSPECTION

(☒) programmée
 () de contrôle
 () plainte

N/DOSSIER : 7610-06-0006201DATE INSPECTION : 95/10/03

HEURE : _____

1. IDENTIFICATION

1.1 LIEU INSPECTÉ (adresse, lot, cadastre)

ADRESSE POSTALE (si différente)

Compagnie Marconi Canada
400 Boul. Dr Frédéric-Philippe
Saint-Laurent, Québec
H4M 2S9

1.2 GENRE D'ENTREPRISE

CENTRE DE TRANSFERT ()
 DE TRAITEMENT ()
 D'ÉLIMINATION ()

TRANSPORTEUR ()

RECYCLEUR, RÉUTILISATEUR ()

PRODUCTEUR (☒)

(Ce formulaire peut être utilisé pour une inspection suite à une plainte)

1.3 PLAIGNANT(E) : NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

NA(☒)

Rencontré(e)

oui () non ()

1.4 PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

Michelle Morin
Coordonnateur Environnement

NOM DE L'ENTREPRISE :

Compagnie Marconi CanadaDATE : 95-10-03

1.5 PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S)

() () ()

Nombre: _____ * _____ *

ÉCHANTILLONS (nombre)

() () () () () ()
eau air sol flore faune déchets° AUTRE(S)
PRÉCISEZ

(✓)

1. lettre de l'entreprise - Correctif

2. _____

1.6 BUT(S) : Programme systématique d'inspection
-BPC-

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Voir les sections suivantes du formulaire : E-F-N

N.B. : La signification des abréviations dans la marge est la suivante :

L: Loi sur la qualité de l'environnement

R: Règlement sur les déchets dangereux

G: Guide d'entreposage de déchets dangereux

Les parties ombragées s'appliquent seulement aux lieux d'entreposage en opération après le 15 octobre 1985.

NOM DE L'ENTREPRISE

Compagnie Marsini CanadaDATE : 95-10-03

SECTION E

PRODUCTEURS

° Type d'entreprise: Fabrication d'appareils électroniques pour le secteur de l'association militaire et commerciale

° Date du début de l'activité qui produit des DD (A/M/J) : 1994 (sur ce site)

Si l'entreprise a débuté son activité et son entreposage après le 15 octobre 1985 ou si elle détient un CA antérieur à cette date qui l'autorise à entreposer des DD et à exercer une activité produisant un déchet dangereux, répondre aux questions de cet encadré:

° Après 1985/10/15, CA émis : O (☒) N () NA () R.17
date (A/M/J) : 94/05/30

° Avant 1985/10/15, CA émis : O () N () NA ()
date (A/M/J) : _____

° Capacité d'entreposage indiquée au CA : NA (☒)
: _____ (unités)
: _____ (unités)

° quantité entreposée : _____ L.123.1
(unités)
: _____ L.123.1
(unités)

Pour
Aménager
et exploiter
une
usine.

° Affichage conforme à l'entrée du lieu : O (☒) N () G.2.1

° Disponibilité des documents ayant servi à l'émission du CA : O (☒) N () NA () G.2.3

° Entreposage sur des aires séparées : O (☒) N () NA () G.2.7 2*

° Avis au Menvi si présence accidentelle d'un contaminant dans l'environnement : O () N () NA (☒) G.2.1
L.21

° rapport transmis : O () N () NA (☒) G.2.10

° gestion conforme au RDD : O () N () NA (☒) G.2.11

NOM DE L'ENTREPRISE : Compagnie Marconi Canada DATE : 95-10-03

Répondre aux questions de cet encadré uniquement si l'entreprise n'est pas une exception prévue à l'article 6.2 du Guide d'entreposage de DD.

° Responsable local : O (✓) N () G.2.2

nom

: Belle Moun.

téléphone

: () 748-3000

° Plan à jour des points d'émission
possibles de contaminants : 0 (✓) N () G.2.4

° transmis au MENVIQ : O (✓) N () G.2.4

° Affichage en permanence du CA : O () N () *NAC 1G.2.5*

° Plan d'urgence à jour en cas de
déversement ou d'incendie : 0 (✓) N () 6.2.6

transmis au MENVIQ : O (✓) N () G.2.6

° Dilution interdite respectée : 0 (✓) N () R.10

° Rapport annuel : O () N () R.13

° Mélange de DD : 0 () N (✓)

Si oui,

° déchets de même composition : O () N () R.44

° Registre d'inspection : O (✓) N () R.50 *1

- Durée d'entreposage (mois) : 5/an BPC

- Entreposage < 1 an : 0 () N ()

o	OU	R.53
---	----	------

- Entente avec le gouvernement
pour entreposage > 1 an : 0 () N ()

° Si agrandissement dans une plaine de débordement dont la récurrence est de 100 ans ou moins, digue d'une hauteur supérieure à la cote de débordement d'une récurrence de 100 ans : O () N () NA () R.26

° Fermeture : O () N (✓)

Si oui,

° avis au MENVIQ : 0 () N () R.54 (1°)

NOM DE L'ENTREPRISE Compagnie Marconi Canada DATE : 9-5-10-03

- ° enlèvement des DD résiduels : 0 () N () R.54 (2°)
- ° décontamination : 0 () N () R.54 (3°)
- ° avis au MENVIQ de la fin des travaux de décontamination : 0 () N () R.54 (4°)

Répondre aux questions de cet encadré uniquement si l'entreprise entpose des résidus inflammables, réactifs ou contenant du chlore.

- ° > 20 000 kg : 0 () N (☒)
Si oui,
 - ° Systèmes de détection
 - de chaleur : 0 () N () R.21.1
 - de fumée : 0 () N () R.21.1
 - d'intrusion sur la clôture : 0 () N () R.21.1
 - °

OU

- Transmission d'alarme : 0 () N ()
 - Gardiennage continu : 0 () N ()

R.21.1
R.21.2
- ° Entreposage extérieur : 0 () N (☒)
Si oui
 - ° Si déchets solides, entreposage dans des conteneurs : 0 () N () R.49.1
 - ° Si déchets liquides,
 - entreposage dans des conteneurs : 0 () N ()
 - °

OU

- réservoir hors terre fermé, avec clôture de protection, installé sur surface imperméable (10^{-7} cm/sec) pourvue d'une cuvette de rétention (110 ou 125 %) : 0 () N ()

R.49.1

NOM DE L'ENTREPRISE

Compagnie Marconi Canada

DATE : 95-10-03

NOTES:

* 1 l'aire fermée du BPC ne faisait pas partie intégrante de l'inspecteur bidon d'air. Seul a été remarqué, une indication pour le BPC a été ajoutée au registre et cette aire fait maintenant l'objet d'une vérification lors de l'inspection.

2* Présence de déchets solides contaminés avec de la poudre d'or et d'une amorce avec des petits contenants de produits toxiques (cyanure et arsénite) dans cette aire ventilée.

NOM DE L'ENTREPRISE Compagnie Moreau Canada DATE : 95-10-03

SECTION F

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR DANS DES CONTENANTS

° Identification de l'aire d'entreposage:

Aire d'entreposage de BPC

- ° Plancher imperméable compatible : 0 (✓) N () G.3.1.1
G.3.1.3
- ° Structure de diversion : 0 (✓) N () G.3.1.2
- ° Bassin de retention imperméable et compatible : 0 (✓) N () G.3.1.2
- ° suffisant et en bon état : 0 (✓) N () G.3.1.4
- ° Absence de drain ou ouverture : 0 (✓) N () G.3.1.7
- ° IDENTIFICATION DES CONTENANTS : 0 (✓) N () G.3.1.8
- ° Protection contre les agents atmosphériques : 0 (✓) N () G.3.2.2
- ° Protection contre les gaz et les vapeurs : 0 (✓) N () NA () G.3.2.3

Répondre aux questions de cet encadré uniquement si l'entreprise n'est pas une exception prévue à l'article 6.2 du Guide d'entreposage de DD.

- ° Affichage sur l'aire d'entreposage : 0 (✓) N () G.2.8
- ° Accès limité à l'aire d'entreposage : 0 (✓) N () G.2.9
- ° Système de drainage contre les eaux de ruissellement : 0 (✓) N () G.3.1.6
- ° Système de ventilation : 0 (✓) N () NA () G.3.2.4

NOM DE L'ENTREPRISE :

Compagnie Marconi Canada

DATE :

95-10-03

Répondre aux questions de cet encadré uniquement si l'entreprise est un producteur entreposant plus de 20 000 kg de résidus inflammables, réactifs ou contenant du chlore.

° Système d'extinction automatique : 0 (☒) N () R.21.3

° Plusieurs déchets de natures différentes (résidus inflammables, réactifs ou contenant du chlore) : 0 (☒) N ()

Si oui,

° aires d'entreposage séparées : 0 (☒) N () R.21.6

- mur résistant au feu : 0 () N ()

OU

° - entreposage dans des conteneurs séparés par au moins 1 m : 0 () N () R.21.6

Répondre aux questions de cet encadré uniquement si l'entreprise est un centre de transfert, de traitement ou d'élimination de DD.

° Bâtiment muni de systèmes de détection

° de chaleur : 0 () N () R.21.4

° de fumée : 0 () N () R.21.4

° d'intrusion : 0 () N () R.21.4

° Système d'extinction automatique : 0 () N () R.21.5

° Plusieurs déchets de natures différentes (résidus inflammables, réactifs ou contenant du chlore) : 0 () N ()

Si oui,

° aires d'entreposage séparées : 0 () N () R.21.6

- mur résistant au feu : 0 () N ()

OU

° - entreposage dans des conteneurs séparés par au moins 1 m : 0 () N () R.21.6

NOM DE L'ENTREPRISE : Compagnie Marconi Canada DATE : 95-10-03

Répondre aux questions de cet encadré uniquement s'il y a entreposage simultané de DD contenant des BPC et des résidus inflammables ou réactifs.

- ° Conteneurs de BPC séparés par au moins 1 m *NA* : O () N () R.49.2
- ° Contenants fermés et étanches : O (✓) N () R.49.3
- ° Le bâtiment est-il différent d'un édifice public ou relié à l'industrie de l'alimentation, d'un édifice à bureaux ou d'un bâtiment utilisé à des fins résidentielles ou commerciales : O (✓) N () R.49.3

Répondre aux questions de cet encadré uniquement s'il y a entreposage dans un conteneur.

- ° Conteneur
 - ° d'acier : O () N () R.49.5
 - ° joints soudés en continu : O () N () R.49.5
 - ° fond imperméable : O () N () R.49.5
 - ° cuvette de rétention : O () N () R.49.5
 - ° peint à l'intérieur et à l'extérieur : O () N () R.49.5
 - ° système de fermeture à cadenas : O () N () R.49.5
 - ° possibilité de transport par camion ou train : O () N () R.49.5
 - ° si dégagement de gaz, système de ventilation : O () N () NA () R.49.5
- ° Blocs de 20 cm : O () N () R.49.6
- ° Compatibilité avec les DD : O () N () R.49.6
- ° Cadenassé : O () N () R.49.7

- ° Déchets instables ou explosifs neutralisés : O (✓) N () NA () R.46
- ° Matériaux des contenants compatibles avec les DD : O (✓) N () R.47
 - ° contenants décontaminés : O () N () NA (✓) R.47
- ° Contenants fermés et étanches : O (✓) N () R.48
- ° Utilisation évitant les débordements : O (✓) N () R.49
- ° Vidange d'un transformateur rebuté : O () N () NA (✓) R.49.4
 - ° entreposage dans un récipient étanche du liquide vidangé d'un transformateur rebuté : O () N () NA (✓) R.49.4

NOM DE L'ENTREPRISE : *Compagnie Marconi Canada* DATE : *25-10-03*

Types de DD	Nombre et nature des contenants	Capacité par contenant	Quantité
Condensateur BPC	1 Baril	3 Condensateurs	
Condensateur BPC	2 Bacs*	2 Condensateurs	
Total:			

NOTES:

* les 2 condensateurs sont placés l'un par dessus l'autre, dans un bac en métal

SECTION N

3. CONCLUSION

Inspection programmée ☒Inspection de contrôle ☐Plainte ☐

Liste des infractions relevées et corrigées

NO	INFRACTION	AIRE D'ENTREP.	NO ART.	CODE TYPE ACTIV.	CODE TYPE INFRAC.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
—	aucune dérogation	—					

Avis d'infraction requis ☐ Oui☐ Non

NOM DE L'ENTREPRISE

*Compagnie Marconi Canada*DATE : *95-10-03*

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande la fermeture du
dossier d'inspection

5. COMPILATION

Pour chaque inspection faite dans le cadre du programme

Inspection programmée

	Code de l'in-fraction	Type d'activité des entreprises				
		B	C	D	E	F
Total des infractions relevées	01					
	02					

Dossier transmis () Oui Si oui enquêtes ()
() Non juridique ()

Inspection de contrôle

	Code de l'in-fraction	Type d'activité des entreprises				
		B	C	D	E	F
Total des infractions corrigées	01					
	02					

Dossier transmis () Oui Si oui enquêtes ()
() Non juridique ()

NOM DE L'ENTREPRISE: Campagne Marcan Canada DATE: 25-10-03

° INSPECTÉ PAR:

DENIS CAREAU
(chargé du dossier)

Den Carson
(signature)

95-10-24
(date)

(coéquipier)

(signature)

(date)

° VÉRIFIÉ PAR:

ANARE (DUFRESNE)

Chp Swam cont'd
(function)

(signature)

95/10/26
(date)

° COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

C.C.:

NOM DE L'ENTREPRISE:

NOM DE L'ENTREPRISE: Compagnie Marconi Canada

DATE: 95-10-03

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0006201

DATE DE RÉDACTION: 95/10/24
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95/10/03
A M J

. INSPECTEUR / INSPECTRICE: DENIS CAREAU

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ

Compagnie Marconi Canada
600 Boul Dr Frédéric-Philippe
Saint-Laurent, Québec
H4M-2S9

. ADRESSE POSTALE (si différente)

. PLAIGNANT(E): N/A [☒]
NON/ADRESSE

Rencontre oui [] non []
TÉLÉPHONE

. PERSONNES
RENCONTRÉES:

NON/FONCTION

TÉLÉPHONE
art. 53-54

Gilles Morin
Coordonnateur en environnement

. PIECE(S) ANNEXÉE(S):

PHOTO(S) [] nombre: CROQUIS [] PLAN [] CARTE(S) []

ÉCHANTILLONS: EAU [] AIR [] SOL [] FAUNE [] DÉCHETS []

AUTRE ANNEXES [] 1. _____

2. _____

. BUT(S): Suivi du P.A. mis le 30 mai 1994

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Un certificat d'autorisation a été émis le 30 mai 1994 pour aménager et exploiter une usine. La présente inspection vise à vérifier le C.A. mis

Le site d'entreposage est constitué de cinq aires distinctes (Voir croquis). Les murs de l'entrepôt sont en blocs de béton. Un canal entoure le corridor d'accès central. Celui-ci peut récupérer toute fuite hors de chacune des chambres de l'entrepôt. Le canal a une capacité de 80 pied³ ($\approx$ Baril).

Toutes les portes extérieures de l'entrepôt sont contrôlées afin de donner accès aux personnes autorisées seulement.

L'affiche à l'entrée du lieu est conforme. Une copie du C.A. sera ajoutée à l'entrée de l'aire de production (Entrevue avec M. Moir le 24-10-95). L'identification de l'aire est présente sur la porte de petites aires d'entreposage et sur la tablette et la palette pour ce qui est des 2 grosses aires d'entreposage. De plus, des pictogrammes identifient les classes de matières dangereuses entreposées dans chacune des deux aires principales. À noter que les aires sont utilisées pour les matières premières et les déchets.

Relativement à l'affichage des contenants, une entente a été prise afin d'identifier

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

adéquatement le baril et la surface d'entreposage (palettes et sections d'étagère) qui sont en remplissage par rapport au contenant qui sont pleins de déchets dangereux. Lorsque le contenant est plein, la date est ajoutée.

Des inspections hebdomadaires sont réalisées sous forme d'inventaire. M. Montheuil est la personne habituellement désignée pour effectuer l'inspection.

Un système d'extinction d'incendie est présent dans chaque aire d'entreposage. Un gicleur spécial pour rayonnant est utilisé dans l'aire respectif. Les aires d'entreposage sont ventilées. Le ray. s'effectue à l'extérieur, sur le toit du bâtiment.

Une note est présente dans l'entrepôt afin d'effectuer l'égouttement et le séchage des petits contenants vides et des linges utilisés par la production et qui sont contaminés par des matières qui ne sont pas toxiques ni corrosives. Une fois asséchés, les contenants sont éliminés avec les déchets domestiques. Les vapeurs de la note sont éliminées à l'extérieur du bâtiment.

art. 23-24

La compagnie [redacted] est responsable de l'élimination des déchets. Avant chaque expédition, un chimiste se

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0006201

DATE DE RÉDACTION: 95/10/24

A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

présente sur place afin de faire l'inventaire
des déchets à éliminer. Dans le cas
où de petits conteneurs de déchets sont
impliqués, des recommandations sont
faites par celui-ci relativement à la
compatibilité. Les DD de même compatibilité
sont alors consolidés afin de diminuer les
coûts d'élimination.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0006201

DATE DE RÉDACTION: 95-10-24

A M J

3. CONCLUSION

La gestion des déchets dangereux est adéquate et correspond, dans l'ensemble, au certificat d'autorisation émis.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier d'inspection.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: DENIS CARRAU [Signature] 95-10-24
(signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR: ANDRÉ DUFRENOY [Signature] 95/10/26
(signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



Montréal, le 29 mai 1997

PERMISSION
(Article 65)

Compagnie Marconi Canada
600, boul. Dr. Frederick-Philips
Saint-Laurent (Québec) H4M 2S9

N/Réf. : 7610-06-01-0006211
1134824

Objet : Construction sur un ancien lieu d'élimination de déchets solides

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à votre demande du 4 février 1997 relativement à la permission de construire sur un ancien lieu d'élimination de déchets solides.

ATTENDU QUE les déchets solides et les sols contaminés ont été retirés du terrain;

ATTENDU QUE le rapport de suivi des travaux de restauration préparé par la firme Lupien, Rosenberg Consultants inc. confirme que la contamination résiduelle du terrain est inférieure au critère « B » de la Politique de réhabilitation des terrains contaminés;



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-0006211
1134824

Le 29 mai 1997

Conformément aux dispositions de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), je permets d'utiliser pour fins de construction résidentielle le terrain ci-dessous :

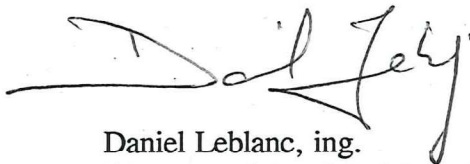
Le lot n° 623-2895 de la paroisse de Saint-Laurent, délimité par la rue Aberdare à l'ouest, la rue Jean-Talon (Dresden) au sud, la rue Clyde à l'est et la rue Brookfield au nord, à Mont-Royal, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Ce terrain est montré au plan L-3010-1 du rapport de réhabilitation environnementale préparé par la firme Lupien, Rosenberg Consultants inc., daté d'avril 1997.

Les travaux de construction pourront être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, cette permission ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



DL/YV/nl

Daniel Leblanc, ing.
Directeur régional de Montréal
par intérim



1. Identification

Date de l'inspection : 2012-09-13	Heure d'arrivée : 13 h 30	Heure de départ : 14 h 15
Inspecteur : Karima Benlounes		Accompagné de :
N° intervention : 300722140	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0006200	N° du rapport d'inspection : 400967827	
N° demande : 200027839	Type de demande : Programme de contrôle (I-9 F)	
But de l'inspection : Vérifier la conformité de l'entreposage des matières dangereuses résiduelles de l'entreprise visée par le bilan annuel.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : CMC Électronique inc.	
Nom usuel du lieu : COMPAGNIE MARCONI CANADA	
N° du lieu : 55582944	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 600, BOUL. DR.- FREDERIK-PHILIPS, SAINT-LAURENT (MONTREAL) H4M 2S9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45.4957759846 et -73.6941220903	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
CMC Électronique inc.		600, boul. Dr.- Frederik-Philips, Saint-Laurent (Québec) H4M 2S9	90538877

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Tony Richi	Employé responsable du local des matières dangereuses	
M. Yoland Montreuil		
M. Gilles Morin	Chef de service de la gestion du risque, officier de sécurité de la compagnie et représentant désigné.	514-748-3000 poste : 4500

Mode d'identification

But expliqué :	☒ oui	☐ non	☐ s. o.
Mode d'identification :	☒ verbale	☒ preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès des : trois personnes rencontrées (Preuve de statut fournie à M. Morin)			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 11	Nombre de photos annexées au rapport : 06
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Karima Benlounes avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\benka02\7610-06-01-0006200\2012-09-13

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		
☒ Autre	1	Courriel du chef de service, bons de connaissances et inventaire des déchets dangereux.

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :

☐ oui☐ non☒ s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport :

☐ oui☐ non☒ s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

- Le service de gestion des matières dangereuses nous demande de vérifier si l'exploitant doit transmettre un bilan annuel de gestion des matières dangereuses résiduelles.
- L'exploitant détient un certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 délivré le 30 mai 1994 pour l'aménagement et l'exploitation d'une usine.
- Inspection réalisée dans le cadre du programme I9-F : bilan annuel

3. Description de l'inspection

- Le chef de service (C'est lui qui s'est chargé de la demande du certificat d'autorisation en 1994) m'informe que les activités de la compagnie n'ont pas changé depuis 1994. Le volume de production n'a pas augmenté. Il ajoute que conformément au certificat d'autorisation, l'entreprise se spécialise dans l'assemblage des pièces électroniques des panneaux de pilotage et des cockpits des avions militaires et civils et aucune activité de placage n'est exercée sur le site.
- Le chef de service ne m'autorise pas à prendre des photos détaillées de l'usine mais il est d'accord pour une vue d'ensemble (Photo no 1).
- Les activités d'entretien d'équipements génèrent des huiles usées et des filtres d'huile usés.
- Les activités de peintures génèrent des matières dangereuses résiduelles, à savoir des résines, des peintures, des acides, des filtres à peintures et des solvants inflammables.
- Les matières dangereuses résiduelles sont entreposées avec les matières premières (Dangereuses) dans une chambre fermée à l'intérieur du bâtiment avec un accès limité (Photo no 2). Le plancher de la chambre est en bon état et dépourvu de drain visible.
- Les contenants à peintures vides sont entreposés dans un lab pack (Photos no 3 et 4).
- Les barils de matières dangereuses résiduelles (Des solvants) et de matières premières sont entreposés sur des étagères (Photos no 5 et 6). Les barils sont munis d'étiquettes qui indiquent le contenu ainsi que la date de début d'entreposage.
- Le chef de service m'informe que la compagnie art. 23-24 passe 02 à 03 fois par année pour récupérer les matières dangereuses résiduelles. Il s'engage à me transmettre par courriel des bons de connaissances ainsi que le registre de gestion des matières dangereuses résiduelles.
- Je demande au chef de service de transmettre régulièrement le bilan annuel.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- Avant d'aller en inspection, je vérifie dans la base de données infocentre du ministère, si la compagnie a régulièrement transmis le bilan annuel de gestion des matières dangereuses. La compagnie a transmis le bilan de l'année 2011 mais pas ceux des années précédentes.
- Le 19 septembre, le chef de service m'a transmis par courriel des bons de connaissance (Cueillette mai 2012 et décembre 2011) ainsi que l'inventaire de gestion des matières dangereuses résiduelles (Le courriel, les bons de connaissances et l'inventaire des matières dangereuses résiduelles sont annexés au rapport).

5. Conclusion

- L'entreposage des matières dangereuses résiduelles est conforme.
- Les matières dangereuses résiduelles sont envoyées vers un site autorisé.
- Le registre de gestion des matières dangereuses résiduelles (Inventaire) tenu par l'exploitant n'est pas conforme aux exigences de l'article 106 du Règlement sur les matières dangereuses :

1/ Les matières doivent être identifiées selon l'annexe 4 du Règlement.

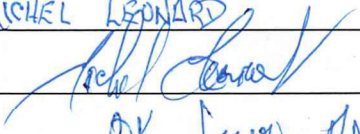
2/ Le registre doit indiqué les quantités entreposées le dernier jour de chaque trimestre.

6. Recommandations

- Envoyer un avis de non-conformité à l'exploitant en vertu de l'article 106 du Règlement sur les matières dangereuses.
- Faire le suivi de l'avis de non-conformité.

Signature : 

Date de rédaction : 2012-10-30

7. Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : MICHEL LÉONARD	Fonction : COORDONNATEUR
Signature : 	Date : 31 octobre 2012
Commentaires : OK pour DOC	

Annexe - Photos

Photo no : 1	
Fichier : DSCN2539.jpg	
Description : Vue d'ensemble de l'usine.	

Photo no : 2	
Fichier : DSCN2536.jpg	
Description : Chambre utilisée pour l'entreposage de produits dangereux (Matières premières et résiduelles).	

Photo no : 3	
Fichier : DSCN2530.jpg	
Description : Lab pack (En remplissage).	

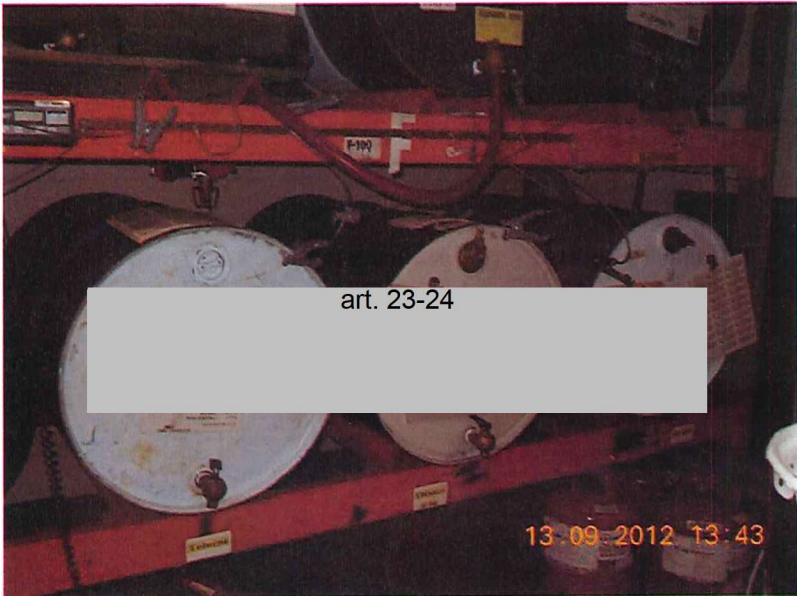
Photo no : 4	
Fichier : DSCN2531.jpg	
Description : Contenants à peintures vides.	

Photo no : 5	
Fichier : DSCN2535.jpg	
Description : Barils de produits dangereux.	

Photo no : 6

Fichier : DSCN2532.jpg

Description :
Barils de produits dangereux (Matières premières).



From: Karima.Benlounes@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Karima.Benlounes@mddefp.gouv.qc.ca]
Sent: Thursday, August 08, 2013 9:46 AM
To: Morin, Gilles
Subject: RE : Rapport de déchets dangereux

Bonjour M. Morin,

Je fais un suivi pour l'avis de non-conformité qui vous a été transmis le 07 novembre 2012.
Concernant le registre de gestion des matières dangereuses résiduelles :

- 1/ les matières doivent être identifiées selon l'annexe 04 du Règlement sur les matières dangereuses.
- 2/ Le registre doit indiquer les quantités entreposées le dernier jour de chaque trimestre.

Afin de vérifier si vous avez apporté les correctifs demandés à votre registre, pouvez m'envoyer une copie du registre (Pour l'année en cours)

Merci de votre collaboration.

Karima Benlounes

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs
Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Tél: 514-873-3636 poste: 229
Fax: 514-864-1990
Courriel: karima.benlounes@mddefp.gouv.qc.ca
Internet: <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

art. 23-24



Montréal, le 7 novembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

CMC Électronique inc.
600, boulevard Dr.- Frederik-Philips
Saint-Laurent (Québec) H4M 2S9

N/Réf. : 7610-06-01-0006200
Document : 400978965

**Objet : Gestion de matières dangereuses résiduelles au 600, boulevard
Dr. - Frederik-Philips, arrondissement St-Laurent**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 13 septembre 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Le registre de gestion des matières dangereuses résiduelles ne contient pas les renseignements requis à l'égard de chaque catégorie de matières dangereuses. Règlement sur les matières dangereuses, article 106.

De plus, nous vous rappelons que selon l'article 111 du même règlement, vous êtes tenu de transmettre au Ministère le bilan annuel de gestion des matières dangereuses résiduelles, qui couvre l'année civile écoulée, au plus tard le 1^{er} avril. Le Ministère a bien reçu le bilan relatif à l'année 2011, mais pendant plusieurs années vous n'avez transmis aucun bilan annuel.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Karima Benlounes au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 229.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.



Michel Léonard
Coordonnateur

ML/kb

1 Identification

Date de la vérification : 2014-08-19

Heure de début : h

Heure de fin : h

Inspecteur : Dave Desmeules-Doan

N° intervention : 300907093

Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)

N° gestion documentaire : 7610-06-01-0006201

N° du rapport de vérification : 401168546

N° demande : 200384057

Type de demande : Programme de contrôle

But de la vérification : I-9 BPC : CMC Électronique inc. (cible 4)

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : CMC Électronique inc.

Nom usuel du lieu : COMPAGNIE MARCONI CANADA

N° du lieu : 55582944

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu :
Adresse du lieu : 600, boulevard Dr.-Frederik-Philips
Montréal (Québec) H4M 2S9

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
CMC Électronique inc.		600, boulevard Dr.-Frederik-Philips Montréal (Québec) H4M 2S9	Y2088071

Personnes contactées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Gilles Morin	Chef de service, gestion de risque	art. 53-54

Mode d'identification

But expliqué : ☒ oui ☐ non ☐ s. o.

Mode d'identification : ☒ verbale ☐ preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : Personne contactée

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre
☐ Document		
☐ Plan		
☐ Carte		
☒ Autre		Courriel BPC personne contactée

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

- Le site situé au 600, boulevard Dr.-Frédéric-Philips à Montréal est occupé par la compagnie CMC Électronique, qui fait partie des cibles 4 du programme de contrôle I-9 BPC.
- Des BPC ont été entreposés et éliminés en 1997 sur le site situé 2442, Trenton à ville Mont-Royal alors que la compagnie portait le nom de Marconie Canada.

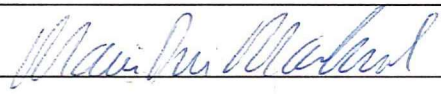
3 Description de la vérification

Je communique avec la personne contactée à qui j'explique l'objet des vérifications que je cherche à réaliser. On m'explique que tous les équipements électriques contaminés aux BPC de l'ancien site ont été éliminés. Pour ce qui est du site situé au 600, boulevard Dr.-Frédéric-Philips, on m'affirme que lors du déménagement de la compagnie, les vérifications ont été faites pour assurer qu'il n'y ait aucun de BPC dans les nouvelles installations.

4 Conclusion

Je conclus que la présence de BPC est peu probable.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☐ ☐ ☒ SO

5 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention	
Rédigé par : Dave Desmeules-Doan	Date de rédaction : 2014-08-19
Signature : 	
6 Vérification du rapport	
Approuvé par : Marie-Pier Marchand	Fonction : Superviseure
Signature : 	Date : 20 août 2014
Commentaires :	



Montréal, le 8 août 2019

Les immeubles Hoopp inc.
999, boulevard de Maisonneuve O, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3L4

N/Réf. 7430-06-01-20502-01

Objet : Présence de milieux humides sur votre propriété!

Madame,
Monsieur,

Savez-vous que vous profitez sur votre propriété de la présence d'un milieu naturel qui pourrait correspondre à un milieu humide? Celui-ci se situe à proximité de l'intersection des boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips, dans l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal (voir l'annexe). Le numéro du lot en question est : 1 238 480. Selon les informations existantes, il s'agit d'un marécage (en vert clair sur la figure). Il est important de noter que ce milieu a été identifié à partir d'une photographie aérienne et ne représente pas une délimitation précise. Son étendue peut donc varier sur le terrain.

Les milieux humides constituent des écosystèmes fragiles utilisés par de nombreuses espèces d'animaux et de plantes pour s'abriter, s'alimenter et se reproduire. Ils représentent une composante essentielle du cycle de l'eau, ayant également de nombreuses fonctions remarquables telles que de contribuer à la qualité des terres agricoles, d'atténuer les effets des sécheresses, limiter les dommages causés par les crues printanières, contribuer au contrôle de l'érosion et à l'adaptation aux changements climatiques. Ils jouent aussi un rôle majeur dans l'atténuation naturelle des émissions de gaz à effet de serre, de même que dans le maintien de la qualité de l'eau. Pour toutes ces raisons, les milieux humides constituent une richesse écologique, économique, sociale et récréative à préserver pour le bien de la collectivité.

Sachez que les interventions dans les milieux humides et hydriques, qu'il s'agisse de la rive, du littoral, de la plaine inondable des lacs ou des cours d'eau, d'un étang, d'un marais, d'un marécage ou d'une tourbière, sont encadrées par des lois et règlements.

...2

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), l'Agglomération de Montréal ou la ville de Montréal sont appelés à jouer un rôle dans la protection et l'utilisation durable de ces milieux.

Avant d'intervenir dans ce type de milieu, assurez-vous d'obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le MELCC se réserve le droit d'utiliser les mesures à sa disposition pour sanctionner tout manquement constaté à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ce qui pourrait engendrer des frais importants à votre niveau en plus de créer un dommage important à l'environnement.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter la section du site Web du MELCC qui concerne l'eau à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>. Vous y trouverez un onglet informatif concernant spécifiquement les milieux humides et hydriques.

Vous pouvez aussi vous référer au site Web de Canards illimités Canada, <http://www.canards.ca/>, qui offre une cartographie détaillée de certains milieux humides et hydriques localisés au sud du Québec.

Le comité ZIP Jacques-Cartier, responsable de votre territoire, détient plusieurs informations environnementales susceptibles de vous intéresser (voir : <https://zipjc.org/fr/>).

Finalement, si vous êtes propriétaire d'un terrain possédant des caractéristiques d'un milieu humide et hydrique, il vous est également possible de contacter une firme de consultants en biologie, en sciences de l'environnement ou en écologie du paysage qui pourra offrir une expertise détaillée concernant le terrain visé.

Pour toute information supplémentaire ou pour discuter du contenu de la présente lettre, n'hésitez pas à communiquer avec Virginie Labrecque au 514 873-3636, poste 233 ou par courriel à virginie.labrecque@environnement.gouv.qc.ca. À votre convenance, un rendez-vous ou une visite terrain pourra être planifié afin d'échanger sur les enjeux associés aux milieux humides et hydriques.

IL/vl/wn



Iris Laforme
Chef d'équipe

c. c. Geneviève Pépin, Chef d'équipe, secteur hydrique et naturel de la DRAE
p.j. annexe 1 : marécage à proximité de l'intersection des boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips, arrondissement Saint-Laurent, Montréal.

Annexe 1 : marécage à proximité de l'intersection des boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips, arrondissement Saint-Laurent, Montréal.



Rapport d'intervention

Titre du programme : H8 - Sensibilisation aux milieux humides et hydriques et documentation de leurs états

Titre du rapport : Documentation du site et bilan de la sensibilisation

Numéro du rapport : 401827725

Annexes : (1) 401827726; (2) 401827728; (3) 401843818

1. Identification du site

N°	Identification du site	Oui	Non
1	Numéro régional du site : 17 Lien hypertexte vers l'emplacement du tableau : P:\Bureau de l'expertise en contrôle - Public\MHHN\H8 - Sensibilisation aux MHH et documentation de leurs états\06 - Montréal		
2	Région administrative : Montréal MRC : Montréal Municipalité : Montréal		
3	Type(s) de milieux humides et hydriques (à partir de l'atlas géomatique) ☐ Étang ☐ Marais ☒ Marécage ☐ Tourbière ☐ Lac ☐ Cours d'eau permanent ☐ Cours d'eau intermittent		
4	Lieu SAGO X2180743 Latitude : 45,49591223° N Longitude : 73,69802732° O Enregistrement du polygone dans SAGO (contour du site de 5 ha autour du point du lieu)	☒	☐
5	Type de pression potentiellement exercée sur le site ☐ Agricole ☒ Commerciale ☐ Forestière ☐ Industrielle ☐ Résidentielle ☐ Autres, précisez :		
6.	Nombre de lots visés par le site : 1 Liste des lots : 1238480		
7	Figure du site (extrait de l'Atlas géomatique) 		

2. Description du site

N°	Description du site	Oui	Non
1	Peuplements écoforestiers Nombre de peuplements écoforestiers : 1 Groupement d'essence : Feuillus tolérants à l'ombre avec peupliers indistincts Autres classes de terrain : Milieu fortement perturbé par l'activité humaine (non-boisé)		
2	Bassin versant Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) : N/A Zone de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent (ZGIESL) : Haut Saint-Laurent et Grand-Montréal Comité ZIP : Jacques-Cartier et Ville-Marie		

2. Description du site

N°	Description du site	Oui	Non
	Bassin versant : Fleuve Saint-Laurent Sous bassin versant : N/A Éléments pertinents du plan directeur de l'eau : aucun OBV n'est présent pour le moment dans cette région.		
	Espèces à statut Présence d'espèces à statut particulier (espèces à risque) ☐ Oui ☒ Non Liste des espèces fauniques : N/A Liste des espèces floristiques : N/A		
3	Habitat floristique Détails : N/A	☐	☒
	Habitat d'espèces floristiques menacées ou vulnérables Détails : N/A	☐	☒
	Habitat faunique Détails : N/A	☐	☒
	Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable Détails : N/A	☐	☒
	Habitats essentiels d'espèces en péril (fédéral) Détails : N/A	☐	☒
	Statut du milieu à la municipalité Milieu connu de la municipalité ou de la MRC ☐ Oui ☒ Non Détails : N/A		

3. Historique du site

N°	Analyse des photographies aériennes historiques (voir Annexe 1)	Oui	Non
1	Évolution du site Pas de changement notable entre 1999 et 2019 sur le site. État actuel du milieu naturel La végétation arborescente est dense et recouvre la majorité du site. Présence d'eau libre de surface (mai 2019).		
	Autorisation délivrée dans le secteur Détails: N/A	☐	☒
2	Zone de compensation dans le secteur Détails : N/A	☐	☒
	Autres interventions dans le secteur Détails : N/A	☐	☒
3	Constats à documenter sur le terrain N/A		

4. Bilan de la sensibilisation

N°	Compilation des interventions de sensibilisation				
1	Résumé du tableau de compilation				
	#	Nom de l'intervenant	Date du premier contact	Type de contact	Date de la rencontre terrain avec l'intervenant
	1	Les immeubles Hoopp inc.	8 août 2019	Postal	N/A
2	Bilan des intervenants				
	Intervenants contactés		Nombre		
	Propriétaires contactés		0		
	Entrepreneurs contactés (facultatif)		1		
	Autres intervenants contactés		0		
	Total		1		
3	Bilan de l'envoi des lettres				
	Type d'envoi		Nombre		
	Courriel (affiche/dépliant en PDF)		0		
	Lettre (affiche/dépliant imprimé en papier)		1		
	Total		1		

4. Bilan de la sensibilisation	
4	Faits saillants des échanges de sensibilisation
	N/A

5. Bilan de la visite terrain	
1	Date de la visite : 2 août 2019
2	Bilan de la visite (croquis à partir de l'atlas géomatique) Légende : - Contour du site - Points GPS - Tracé GPS - Station (rayon = 10m) 1 Numéro des photos → Orientation des photos
3	Identification d'une station représentative du site Point GPS : - Station 1 : 45,49626351° N; 73,69781245° O Photos (annexe 2) : 1 à 4 : végétation au sol à partir du centre de la station 5 : canopée vue du sol à partir du centre de la station
4	Description de la station représentative du site <u>Contexte :</u> ☐ Estuarien ☐ Marin ☐ Riverain ☒ Palustre ☐ Lacustre <u>Situation :</u> ☒ Terrain plat ☐ Haut de pente ☐ Bas de pente ☐ Mi Pente ☐ Replat ☐ Dépression ouverte ☐ Dépression fermée <u>Forme du terrain :</u> ☐ Concave ☐ Convexe ☒ Régulier ☐ Irrégulier <u>Présence de dépressions :</u> ☐ Oui ☒ Non % de dépressions / % de monticules : <u>Perturbations :</u> La végétation est-elle perturbée? ☐ Oui ☒ Non Les sols sont-ils perturbés? ☐ Oui ☒ Non L'hydrologie est-elle perturbée? ☐ Oui ☒ Non Est-ce un milieu anthropique? ☐ Oui ☒ Non Le milieu est-il affecté par un barrage de castor? ☐ Oui ☒ Non Présence d'espèces exotiques envahissantes : ☒ Oui ☐ Non ; Détails : Salicaire pourpre (<i>Lythrum salicaria</i>)

5	Hydrologie de la station représentative du site Eau libre de surface : ☐ Oui ☒ Non Lien hydrologique : ☐ Lac ☐ Cours d'eau permanent ☐ Cours d'eau intermittent ☐ Fossé ☒ Aucun <u>Indicateurs :</u> ☐ Inondé ☐ Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres, etc.) ☒ Ligne de mousses sur les troncs ☐ Odeur de soufre (œuf pourri) ☒ Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol ☐ Saturé d'eau dans les 30 premiers cm ☐ Écorces érodées ☐ Débris apportés par l'eau ☐ Litière noirâtre ☐ Autres
6	Sol Profondeur de l'horizon organique : 0 cm Profondeur de la nappe phréatique : > 30 cm
7	Végétation dominante Arborescente : Frêne rouge (<i>Fraxinus pennsylvanica</i>), Peuplier à feuilles deltoïdes (<i>Populus deltoides</i>) Arbustive : Frêne rouge (<i>Fraxinus pennsylvanica</i>), Vigne des rivages (<i>Vitis riparia</i>) Non-ligneuse : Salicaire pourpre (<i>Lythrum salicaria</i>), Laportée du Canada (<i>Laportea canadensis</i>)
8	Le milieu présent à la station s'apparente à ☐ Étang ☐ Marais ☐ Marécage arbustif ☒ Marécage arborescent ☐ Tourbière ouverte ☐ Tourbière boisée ☐ Lac ☐ Cours d'eau permanent ☐ Cours d'eau intermittent ☐ Autre milieux naturels
9	Constats et commentaires Beaucoup de frênes morts (voir la photo de la canopée : annexe 2, photo 5). Présence d'anciens fossés dans le site : ancienne terre agricole?

6. Recommandation		
Je recommande la fermeture du dossier pour ce site.		
Rédigé par : Virginie Labrecque	Fonction : Étudiante	Date : 22 août 2019

7. Références		
N/A		

Rapport d'intervention

Titre du programme : H8 - Sensibilisation aux milieux humides et hydriques et documentation de leurs états

Titre du rapport : Documentation du site et bilan de la sensibilisation

Numéro du rapport : 401827725

Annexe 1 - Historique du site

Année et numéro de la photographie aérienne : 1999 (99802057F08, 99802094F08)



Source : Atlas géomatique

Année et numéro de la photographie aérienne : 2008 (21/9/2008)



Source : Google Earth, DigitalGlobe

Année et numéro de la photographie aérienne : 2019 (4/5/2019)



Source : Google Earth, DigitalGlobe

Annexe 2 - Rapport photographique de la visite terrain

Date de la visite : 2 août 2019

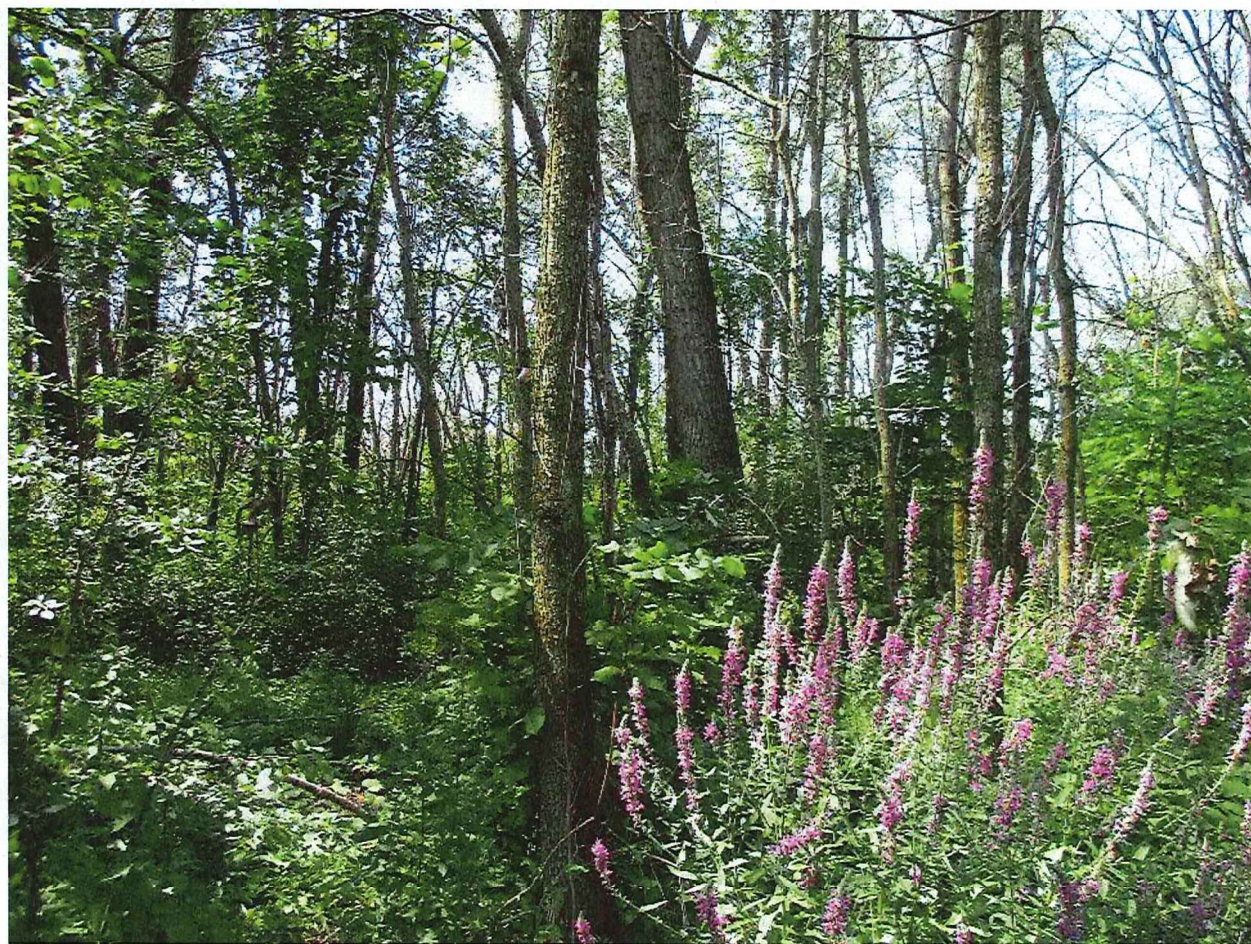


Photo 1 : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation SO (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie *MTL17_S01_Centre (1).JPG*



Photo 2 : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation NO (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie *MTL17_S01_Centre (2).JPG*



Photo 3 : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation NE (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie *MTL17_S01_Centre (3).JPG*



Photo 4 : Végétation au sol à partir du centre de la station 1, orientation SE (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie *MTL17_S01_Centre (4).JPG*



Photo 5 : Canopée vue du sol à partir du centre de la station 1 (Virginie Labrecque)

Référence de la photographie *MTL17_S01_Canopée.JPG*

Montréal, le 1er avril 2020

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Les Immeubles HOOPP inc.
1900-1, rue York
Toronto (Ontario) M5J 0B6

N/Réf. : 7430-06-01-00515-00
401910599

Objet : Coupe de frênes morts en milieux humides

À la suite de la demande d'autorisation du 1er octobre 2019, reçue le 2 octobre 2019 et complétée le 26 mars 2020, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Abattage d'arbres infestés par l'agrile du frêne sur une bande de 25 m et affectant de façon temporaire une partie d'un marécage arborescent et en totalité un marécage arbustif. L'abattage des arbres sera réalisé en période hivernale et sur un sol gelé.

La réalisation du projet affectera des milieux humides, soit un marécage arborescent sur une superficie de 2 400 m² et un marécage arbustif sur une superficie de 400 m². Ces milieux seront remis dans l'état où ils étaient avant que ne débutent les travaux ou dans un état s'en rapprochant à la fin des travaux, au plus tard le 15 avril 2022. Le tout localisé sur le lot 1 238 480 du cadastre du Québec, arrondissement Saint-Laurent à Montréal.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation, reçu le 2 octobre 2019, daté du 1^{er} octobre et préparé par M. Bruno Chicoine, ingénieur forestier, le groupe Desfor – Consultants forestiers S.E.N.C ;
- Document intitulé : « *Caractérisation environnementale du lot 1 238 480 à Saint-Laurent* », daté du mois d'août 2012, préparé par AECOM et signé par Katherine Goyer biologiste ;
- Document intitulé : « *Mesure d'atténuation pour abattage en milieux humides* », daté du 31 mai 2019 ;

- Document intitulé : « *Plan d'aménagement forestier pour la gestion des frênes* », daté du mois de juillet 2019 et préparé par Demers consultants forestiers inc. et signé par Denis Demers ing.f.;
- Courriel du 13 février 2020, transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Denis Demers de Demers Consultants Forestiers inc, comprenant les réponses de la demande d'information du 27 janvier 2020 ;
- Courriel du 17 mars 2020, transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Denis Demers de Demers Consultants Forestiers inc., comprenant les réponses de la demande d'information du 11 mars 2019 ;
- Courriel du 18 mars 2020, transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Denis Demers de Demers Consultants Forestiers inc., comprenant un complément d'information sur la nature des travaux et les mesures d'atténuation ;
- Formulaire de demande d'autorisation, daté du 26 mars 2020 et signé par M. Bruno Chicoine, ingénieur forestier, le groupe Desfor – Consultants forestiers S.E.N.C.

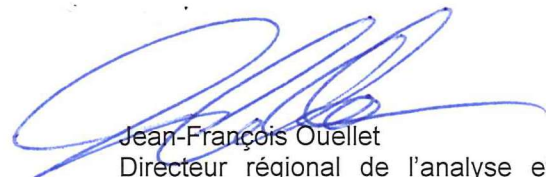
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

JFO/SB/nlb



Jean-François Ouellet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

ANALYSÉ PAR: _____

RECOMMANDÉ PAR: _____

APPROUVÉ PAR: _____